



**Revue
d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

19 | 2017

**Abandon d'enfants et parents abandonneurs, XIXe-
XXe siècles**

Droits des enfants au xx^e siècle

Dominique Dessertine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/4096>

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 22 novembre 2017

Pagination : 213-215

ISBN : 978-2-7535-6467-1

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Dominique Dessertine, « Droits des enfants au xx^e siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 19 | 2017, mis en ligne le 27 novembre 2017, consulté le 13 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/4096>

Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale**Yves Denéchère et David Niget (dir.)****2015****Rennes, Presses universitaires de Rennes, 210 p.,****ISBN 9782753541313.**

Cet ouvrage est issu d'un colloque tenu à la Maison des sciences humaines d'Angers à l'automne 2014, au moment où le monde célébrait le 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Organisé par une équipe du CERHIO (Centre de recherche historique de l'Ouest), il est une des premières manifestations scientifiques du programme de recherche pluridisciplinaire financé par la région Pays-de-la-Loire. Ouvrage collectif fondé sur les approches diverses de différents spécialistes (historiens, mais aussi sociologues, archivistes et même psychologues), il n'en possède pas moins une cohérence interne qui fournit une amorce de l'histoire internationale des droits des enfants. Il montre comment on est passé d'une démarche de protection de l'enfance à une affirmation des droits des enfants.

L'ouvrage a d'emblée un mérite, celui de son ouverture chronologique, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 2010. Yves Denéchère rappelle en introduction les premiers textes nationaux de protection de la fin du XIX^e siècle et insiste sur la première étape de l'internationalisation des droits de l'enfant, mondiale, au lendemain de la Grande Guerre. Deux associations internationales, d'inspiration anglo-saxonne et franco-belge, se créent et posent le principe d'une protection à l'échelon mondial, ce que reprend la SDN. La première Déclaration des droits de l'enfant assure que si les enfants sont à protéger c'est aussi parce qu'ils sont le maillon de construction de la paix à venir. L'article 5, aujourd'hui bien oublié, porte que « l'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères ». Le XX^e siècle est évidemment au cœur du livre, qui se poursuit jusqu'aux moments les plus contemporains, avec le processus de transposition de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en Roumanie, au cours des années 1995-2004, et avec la mise en place en France, en 2010, du Comité national de soutien à la parentalité. Cet organe de gouvernance, rattaché au Premier ministre, intervient au nom de « l'intérêt supérieur » de l'enfant, devenu le concept incontournable, avec la CIDE de 1989. Notons que cet ouvrage évoque les droits des enfants,

et non celui de l'enfant, les auteurs considérant en bons historiens du social, la diversité des individus et des situations.

Centrés sur les associations internationales et sur l'Europe (avec entre autres une incursion dans les jardins d'enfants de Pavie aux XIX^e et XX^e siècles), les contributeurs de ce livre sont ouverts aux Amériques. Leurs propos révèlent toutes les diversités nationales et font apparaître les enjeux à l'œuvre au cœur des politiques de protection, puis plus tard de mise en place des droits. Évacuer 100 000 enfants belges et français pendant la Première Guerre mondiale ? Le principe, certes humanitaire, repose aussi sur la volonté des puissances concernées. Les Anglais acceptent mais ne veulent pas mécontenter les Américains qui mènent leur politique de blocus. Et si les Allemands y consentent aussi, ils ont pour visée de se ménager une future main d'œuvre, soumise, en bonne santé. Souci de moderniser, souci de contrôle social et d'éducation parentale en Argentine, fascination pour l'Europe en Amérique latine, qui cherche, ainsi que le révèlent les articles du *Bulletin de l'Institut international américain de protection de l'enfance*, avant 1949, à se constituer avant tout un savoir sur l'enfance et à mieux éduquer et surtout contrôler les familles populaires. Enfin, dans l'Amérique latine d'aujourd'hui, un article souligne les difficultés à appliquer le principe du droit à l'éducation de la CIDE. Ce principe heurtant les traditions pédagogiques locales, les défenseurs des droits des enfants n'ont ni les moyens financiers, ni les appuis politiques espérés de régimes souffrant de déficit démocratique. Ces enjeux politico-économiques ne sont pas les seuls. Aux États-Unis du début du XX^e siècle, le poids du religieux freine l'amorce de la mise en place d'un droit à la santé. Certes en Europe aussi ce droit du père (face à la vaccination, par exemple) a été durablement affirmé, mais ici il s'appuie sur des motifs religieux. Les adeptes de la *christian science* en particulier font l'objet de plusieurs procès à partir de 1901, au sujet d'enfants morts de la diphtérie. La confrontation est délicate entre juges, théories médicales officielles mais récentes et pratiques de minorités chrétiennes retranchées dans leur « savoir » biblique. Les juges pour enfants, tels qu'ils apparaissent au sein de l'Association internationale des juges pour enfants, contribuent à l'hybridation du judiciaire, du médical et du social, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ils deviennent des experts qui intègrent dans le droit des notions issues des sciences médicales et psychiatriques et des sciences humaines.

La réflexion sur les enjeux se poursuit à travers des présentations monographiques. Démarche individuelle d'un Papanek confronté au sauvetage d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, qui construit une pédagogie de l'autonomie et de l'émancipation. Démarche collective des Semaines internationales d'étude pour l'enfant victime de la guerre (SEPEG), entre 1945 et 1951, qui contribue à la création d'un nouvel espace pour penser les droits de l'enfant. La construction de la catégorie de « mineur isolé étranger » (MIE), au cours des années 1993-2002, permet de repérer comment de fauteurs de troubles ces jeunes marginaux deviennent des victimes. La réflexion s'insère dans les enjeux des migrations, et nécessite pour le mineur d'avoir toujours à « prouver son isolement, sa minorité et son éventuelle mise en danger ».

L'ouvrage ouvre aussi des pistes de recherches concrètes grâce à la présentation de plusieurs fonds d'archives souvent méconnus, comme ceux des archives diplomatiques de la zone française d'occupation ; très contemporains parfois, comme ceux de l'INSERM ; ou très délicates à repérer dans les fonds d'archives, les pièces qui concernent spécifiquement les mineurs étant mêlées aux autres.

Enfin, l'ouvrage tente d'amorcer ces *child studies* qui n'en sont encore qu'à leurs débuts, comme le signale Yves Dénèchère. Il donne la parole à ces anciens enfants objets de politiques spécifiques, en particulier aux enfants de Thuringe, placés en foyers de l'enfance au temps de la RDA. Regroupés en associations, ils sont soucieux de se voir reconnaître juridiquement le statut de victimes et trouvent leur place dans cet ouvrage d'histoire qui tient à intégrer les témoignages disponibles des intéressés.

Ce chantier « volontairement ambitieux », comme le rappelle Pascale Quincy-Lefèvre, insiste sur la richesse du dialogue avec les producteurs d'archives, sur les diversités locales, banales pour les historiens, mais foisonnantes à l'échelle du monde, qui incitent à poursuivre, avec toutes ses nuances, la construction « des enjeux contemporains de la sollicitude mondiale à l'égard des enfants », comme l'écrit Yves Dénèchère. C'est aussi l'envie du lecteur qui parcourt les dernières pages de cet ouvrage. Il dispose désormais d'un cadre général et de jalons solides, et il ne peut que souhaiter que les historiens de l'enfance ne cessent de l'enrichir, et peut-être de l'amender.

Dominique Dessertine
